Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20160606-VD20160606-001-DE

Date de télétransmission : 07/06/2016 Date de réception préfecture : 07/06/2016

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 6 juin 2016



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. PRIBETICH) - M. PIAN (pouvoir M. MAGLICA) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir Mme KOENDERS) - M. BERTHIER (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir Mme TOMASELLI) - M. BARD (pouvoir M. BORDAT) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : Mme TENENBAUM

## OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal - Avenue Jean Jaurès - Cession d'une parcelle de terrain à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Pribetich expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire « Grand Sud ». Le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Ecoquartier de l'Arsenal » a été approuvé par délibération du 12 novembre 2012.

Aujourd'hui, la SPLAAD a finalisé le découpage parcellaire du lot Canal 2, d'une superficie de 2 269 m², en vue de sa prochaine commercialisation, qui nécessite l'acquisition préalable sur la Ville d'une emprise foncière résiduelle à prendre sur le tènement de La Minoterie située 77, avenue Jean Jaurès. En raison de cet ajustement foncier, il est proposé de céder à la SPLAAD, une parcelle de terrain d'une superficie de 29 m², cadastrée section DI n°133, moyennant le prix symbolique d'un euro. Il est précisé que France Domaine évalue cette emprise foncière à 1 160 €, soit 40 €HT le m².

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 dans le cadre de la poursuite de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écoquartier Arsenal, décider la cession par la Ville à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), représentée par son Directeur Général, 7 rue Marcel Dassault 21000 Dijon, d'une parcelle de terrain située 77, avenue Jean Jaurès, cadastrée section DI n°133, d'une superficie de 29 m², moyennant le prix de 1 €;
- 2 dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

